

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

Code du produit: MO0015, PMCP0317

UFI: ME00-909U-800H-GWWQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Emploi de la substance / de la préparation Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SOCULTUR

17 rue Archimède

33691 MERIGNAC Cedex

FR

T +33 (0) 5 57 29 07 07

N° Cristal 09 86 86 02 93

Service chargé des renseignements: jc.leclere@cultura.fr (Quality Director)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (INRS) -24H/24- +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum +32 70 245 245
c/o Hôpital Central de la Base
- Reine Astrid

Luxembourg Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum +352 8002 5500
c/o Hôpital Central de la Base
- Reine Astrid

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pentane
2-méthylpentane
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Mentions de danger

H222-H229 **Aérosol extrêmement inflammable.** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:**

Mélange de substances actives

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4	pentane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066 Note: C, 4	25-75%
CAS: 107-83-5 EINECS: 203-523-4 Reg.nr.: 01-2119484651-34	2-méthylpentane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Note: C	≥2,5-<10%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Reg.nr.: 01-2119475514-35	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Note: P, 4	≥0,25-<2,5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	<1%

SVHC

Les substances figurant sur la "Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC)" de l'ECHA ne sont pas intentionnelles.

ne sont pas des composants intentionnels de ce produit. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que ces substances soient présentes en 0,1 % dans le produit.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 2)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 3)

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.**Classe de stockage:** 2 B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****109-66-0 pentane**VLEP Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm**109-87-5 méthylal**VLEP Valeur à long terme: 3100 mg/m³, 1000 ppm**107-83-5 2-méthylpentane**VLEP Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 500 ppm**107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc**Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Aérosol

Couleur:

Jaune clair

Odeur:

Douce

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

<0 °C

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

1,4 Vol %

Supérieure:

10,9 Vol %

Point d'éclair

-97 °C

Température d'auto-inflammation

235 °C

pH

Mélange non polaire/aprotique.

Solubilité**l'eau:**

Pas ou peu miscible

Pression de vapeur à 20 °C:

8.300 hPa

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**0,64 g/cm³**9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:**Forme:**

Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:**Solvants organiques:**

80,9 %

VOC (CE)

615,2 g/l

VOCV (CH)

73,76 %

Teneur en substances solides:

2,2 %

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

néant

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

Matières et mélanges auto-échauffants

néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

Liquides comburants

néant

Matières solides comburantes

néant

Peroxydes organiques

néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

Explosibles désensibilisés

néant

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****109-87-5 méthylal**

Oral	LD50	>7.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	20 mg/l (rat)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	27,596 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

98-54-4	4-tert-butylphénol
---------	--------------------

Liste I

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 6)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

AEROSOLS, MARINE POLLUTANT

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

2 5F Gaz.

Étiquette

2.1

IMDG



Class

2.1 Gaz.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 7)

Label	2.1
IATA	
	
Class	2.1 Gaz.
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : pentane
Marine Pollutant:	Oui
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -	F-D,S-U
No EMS:	SW1 Protected from sources of heat.
Stowage Code	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
Catégorie de transport	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Code de restriction en tunnels	2
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO****P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES****E2** Danger pour l'environnement aquatique**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t****RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.**H226** Liquide et vapeurs inflammables.**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**H315** Provoque une irritation cutanée.**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	
Danger par aspiration	Jugement d'experts

Date de la version précédente: 09.09.2025**Numéro de la version précédente:** 6.0**Acronymes et abréviations:****RID:** Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO:** International Civil Aviation Organisation**ADR:** Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 17.12.2025 Numéro de version 6.1 (remplace la version 6.0)

Révision: 17.12.2025

Nom du produit: COLLE REPOSITIONNABLE

(suite de la page 9)

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR